

Ensemble, mieux habiter nos territoires

Répondre aux défis des transitions pour un habitat digne et solidaire

APPEL À PROJETS 2023

DATE LIMITE DE
DÉPÔT DES DOSSIERS :
29 MARS 2023

Depuis sa création, le programme Habitat a pour vocation d'accompagner les acteurs de terrain dans la recherche de solutions adaptées favorisant l'insertion des personnes vulnérables et précaires. Pour répondre aux enjeux du mal-logement et des situations sociales qui en résultent, d'autant plus nombreuses depuis la crise sanitaire, ce programme soutient l'innovation sociale dans l'habitat, encourage la recherche de nouvelles solutions, et favorise la mobilisation des habitants, des acteurs et des territoires pour :

- encourager et faciliter l'émergence, l'expérimentation et l'essaimage de l'innovation sociale dans la production et la requalification d'un habitat digne et solidaire ;
- soutenir les territoires et des acteurs clés du changement dans leur mobilisation pour la recherche de nouvelles formes d'habitat solidaire, répondant aux défis des transitions énergétiques et écologiques ;
- favoriser l'implication des habitants, en particulier des ménages les plus vulnérables, pour qu'ils deviennent acteurs des projets ;
- accompagner ces projets innovants aux différents stades de leur développement (du montage à la mise en œuvre) ;
- aider « au changement d'échelle » et à l'essaimage de solutions innovantes permettant de répondre aux défis du mal-logement ;
- contribuer à consolider et à appuyer par les moyens du programme, les projets pertinents en cas de défaut de financements en incitant l'implication des partenaires publics.

L'APPEL A PROJETS

Afin de répondre à ces objectifs et accompagner les acteurs de l'habitat et les territoires engagés dans des démarches de projets innovants, la Fondation de France lance son appel à projets annuel. L'appel à projets permet à la Fondation de France de soutenir la mise en œuvre des projets sélectionnés par un accompagnement et un appui financier qui peuvent s'adapter à la durée des projets proposés (sur un, deux ou trois ans ; les renouvellements annuels étant conditionnés à la production d'un bilan/point d'étape).

Axe 1: « De nouvelles solutions pour les personnes mal-logées »

Ce premier axe est lié aux ménages précaires touchés notamment par les situations de mal-logement. Les événements de ces derniers mois (crise sanitaire du covid, inflation, crise énergétique) frappent plus particulièrement les ménages les plus fragiles.

La Fondation de France accompagnera les acteurs associatifs dans leur recherche de solutions répondant aux enjeux de chaque territoire, et permettant de traiter la situation des ménages les plus vulnérables.

La Fondation sera attentive aux actions innovantes, durables et les mieux adaptées, portées par les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : les solutions de sortie de ces situations difficiles, d'accompagnement spécifique selon les difficultés et d'accès à une nouvelle offre de logements correspondant le mieux aux besoins identifiés. Les conditions d'implication des partenaires sur les territoires concernés seront essentielles dans la prise de décision de soutien.

Axe 2 : « Recherche de solutions innovantes pour la production et la gestion de logements abordables »

Nous constatons qu'un nombre toujours croissant de personnes ne peuvent bénéficier d'un logement digne, durable et accessible. Ces ménages sont au mieux hébergés dans l'urgence, chez un tiers, dans des conditions d'habitat compliquées, ou dorment dans leur véhicule, au pire sous une tente dans la rue. Les effets du Covid, la reprise de l'inflation et l'augmentation quasi explosive des charges et du coût de l'énergie frappent d'autant plus durement les ménages les plus fragiles. En cause : le coût excessif du logement et le manque d'offre de logements abordables dans le parc privé et dans le parc social. Les opérateurs et associations qui accompagnent les ménages les plus fragiles sont de plus en plus confrontés aux difficultés de proposer une offre d'habitat au coût acceptable.

La Fondation de France pourra encourager la recherche de démarches innovantes visant à faire baisser le coût du logement ainsi qu'à produire et gérer des solutions de logement abordable pour les plus démunis. Il s'agira de soutenir des expérimentations, des études, recherche-actions visant à réduire les coûts (quelles qu'en soient leur nature) à la fois pour la construction de logements neufs, la rénovation, des systèmes liés au foncier...

Axe 3 : « Expérimenter de nouvelles solutions pour faire reculer la précarité énergétique »

Traiter de cette problématique est un élément majeur, pour répondre au double enjeu de la « transition énergétique » (y compris les fluides) et des effets sociaux liés à la hausse vertigineuse des prix de l'énergie. Ce contexte augmente aujourd'hui fortement les situations de ménages en précarité énergétique. La Fondation de France soutiendra des solutions qui permettront à ces personnes de retrouver de la dignité. Elles seront accompagnées par des associations qui expérimenteront les actions les mieux appropriées aux différentes situations (locataires-propriétaires, rural-urbain, collectif-individuel). L'un des enjeux étant de rechercher un reste à charge de travaux le plus faible possible pour des conditions de vie plus confortables. Nous sommes à la recherche de solutions avec des résultats significatifs, en lien avec des actions collectives mutualisées, et favorisant si besoin la formation des acteurs et des habitants. .

Axe 4 : « Des territoires solidaires en transition »

L'enjeu de cet axe est plus transversal, en lien avec l'habiter mieux sur des territoires fragiles, urbains ou ruraux. Des espaces sont aujourd'hui délaissés, bien souvent par manque d'activité économique, de services, d'attractivité. Les habitants de ces territoires sont touchés par l'isolement, la précarité économique, et progressivement la dégradation de leur logement, la vacance d'immeubles, d'espaces en friches. Une dynamique d'habitants, d'acteurs qui coopéreraient pour rechercher de nouvelles solutions pourrait être proposée, en lien également avec les transitions écologiques.

Liste non limitative de situations et de publics : les quartiers populaires (urbains) en difficulté, les centres-bourgs délaissés, les territoires solidaires résilients.

Bien entendu, il serait même recherché (dans la mesure du possible) que certains projets innovants et adaptés à un contexte et des besoins territoriaux spécifiques puissent associer plusieurs axes.

D'autre part, nous serons attentifs à une diversité de projets (autres que ces axes), qui auraient pour enjeu de développer de nouveaux processus, permettant de rechercher des solutions, de trouver des alternatives innovantes sur le champ de l'habitat social et très social.

LE SOUTIEN A INITIATIVES (pour passer de l'idée au projet)

Pour aider les acteurs et les territoires dans les phases amont de leurs démarches, (réalisation d'étude préalable, définition des objectifs et des moyens à mobiliser, recherche de partenariats et de financements etc...), la Fondation de France peut aider à l'émergence des projets par des « coups de pouce », financements ponctuels limités dans le temps et dans l'aide accordée dans le cadre d'un soutien à initiatives.

Ce soutien à initiatives (AI) sera ouvert tout au long de l'année 2023 : si un besoin de temps de construction est nécessaire (éventuellement complété par un accompagnement en ingénierie ou en formation) pour se faire appuyer dans le passage de l'idée au projet. Notre appui se veut un accélérateur et un facilitateur du projet, un meilleur accompagnement des porteurs de projets dans le temps. Il s'agit d'accorder une aide ponctuelle (< à 15 000 €) limitée dans la durée (1 an). Dans une démarche préalable de définition et de construction de leur projet, la Fondation de France peut donner un coup de pouce financier pour aider à consolider le partenariat, à prendre le temps de la concertation et de la co-élaboration pour éventuellement mobiliser de l'expertise. Avant de compléter un dossier allégé veuillez nous contacter en amont : habitat@fdf.org

N'hésitez pas à nous contacter à cette adresse mail (avant de compléter un dossier sur notre plateforme) en nous présentant votre projet : habitat@fdf.org

Les critères de sélection

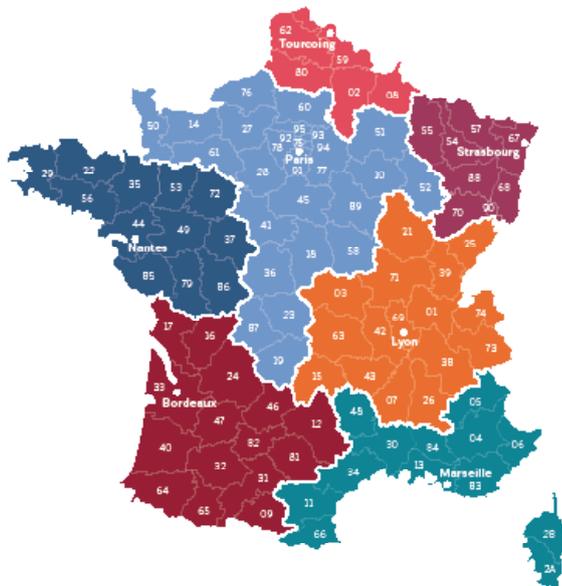
Le comité Habitat de la Fondation de France sera attentif aux points suivants:

- le développement des processus innovants qui pourraient être reproductibles sur d'autres territoires selon les situations rencontrées
- l'implication des personnes, des habitants dans le projet et selon les cas une co-élaboration-coproduction selon les contextes
- l'association des partenaires diversifiés et motivés au pilotage des projets avec des attentes de coopération;
- la construction de liens forts avec le contexte des territoires concernés
- la possibilité de rendre accessibles financièrement et sur le long terme, des solutions pour les ménages modestes ou précaires en y associant un modèle économique recevable selon les durées prévues des projet

- la prise en compte des problématiques du développement durable à l'échelle du projet et des territoires (environnement, écologie, circuits courts...) en fonction des situations
- la volonté de favoriser la diversité des habitants et des habitats selon la nature des besoins
- l'intégration d'une réelle démarche d'évaluation des actions proposées

Ces critères sont importants mais pas forcément tous cumulables. L'essentiel étant de tendre vers ces exigences. Selon les axes concernés, certains de ces critères seront analysés de manière différenciée. Le caractère innovant des projets sera primordial dans l'appréciation de la Fondation de France.

La Fondation de France, au plus près du terrain



Région Nord

Bénédicte Dufour
5 rue de Tournai
59200 Tourcoing

Sud-Ouest

Sandrine Cavallès
29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux

Grand Ouest

Agathe Thivet
5 rue Columelle
44000 Nantes

Grand Est

Sophie Ameur
10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex

Centre-Est

Claire Bertin
19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon

Méditerranée

Maeve Eme
42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille

Siège, Centre-Ouest et France d'Outre mer

Patrice Cieutat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris

Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse habitat@fdf.org ou par téléphone au **01 85 53 13 66**.



40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
[fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 945 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.